

REPRISE D'ÉTUDES PIECES JUSTIFICATIVES ET RENSEIGNEMENTS

**1^{ère} année de master MEEF mention PIF,
Entrée directe en M2 pour les titulaires d'un M1 ou d'un M2,
ou module de préparation au concours**

1. RENSEIGNEMENTS à fournir pour la candidature sur le portail de l'INSPE :

- Informations personnelles (civilité, nationalité, situation de handicap, sportif de haut niveau...)
- Coordonnées
- Numéro INE (ou BEA) : vous avez un numéro INE si vous êtes titulaire d'un baccalauréat français ou si vous avez déjà été inscrit.e dans l'enseignement supérieur français. Il s'agit d'une suite de 11 caractères (chiffres et lettres). Vous le trouverez en référence sur le relevé de notes du baccalauréat après 1995, à défaut sur votre carte d'étudiant ou sur votre premier relevé de notes universitaire après 1995.

2. PIÈCES OBLIGATOIRES (candidatures en master ou au module de préparation au concours)

- Copie Recto-Verso d'une pièce nationale d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), non requise pour la candidature au module de préparation au concours
- Dernier diplôme post-bac obtenu (ou à défaut attestation de réussite signée et tamponnée par l'établissement d'enseignement supérieur). Les diplômes non universitaires doivent être reconnus au RNCP (Registre national des certifications professionnelles) comme étant de niveau minimum de BAC+3 pour l'entrée en M1 ou BAC+4 à 5 pour l'entrée en M2
- Pour les diplômes européens, vous devez fournir une attestation mentionnant que vous avez obtenu au moins 180 crédits ECTS pour l'entrée en M1 ou 240 ou 300 crédits pour l'entrée en M2
- Ensemble des relevés de notes (signés et tamponnés par l'établissement d'enseignement supérieur) obtenus durant le cursus post-bac. **Joindre une attestation sur l'honneur si vous ne détenez pas de relevés de notes.**
- C.V.
- Lettre de motivation

Pour l'entrée directe en M2, toutes les pièces citées ci-dessus et les pièces suivantes :

- Attestation de réussite du M1 ou une photocopie du diplôme de master
- Fiche de projet professionnel

N.B : Si un document est manquant ou erroné dans une des étapes du dossier en ligne, veuillez de nouveau télécharger tous les documents dans la rubrique concernée (ex : si vous devez rajouter le relevé de notes du semestre 1, vous devrez à nouveau télécharger la totalité des relevés de notes des autres semestres).



Pour chaque rubrique, vous devez fusionner vos documents en un seul document Pdf. Pour se faire, des logiciels gratuits sont disponibles en vous connectant à <http://support.inspe-paris.fr/otrs/public.pl?Action=PublicFAQZoom;ItemID=30>

3. PIÈCES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION

- Pour les demandeurs d'emploi, l'attestation d'inscription à France travail
- Pour les salariés, la copie du contrat de travail

4. DIPLOMES ETRANGERS

- Les diplômes étrangers ainsi que les relevés de notes doivent être traduits par un traducteur assermenté.

- *Si vous avez obtenu tous vos diplômes dans un pays non francophone* : une attestation de réussite au Certificat de langue française de niveau C1